

RCS : POITIERS Code greffe : 8602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00081 Numéro SIREN : 809 612 617 Nom ou dénomination : 7 ECCA
--

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2021 sous le numéro de dépôt 3698

7 ECCA

Société par actions simplifiée
au capital de 466 000 euros

Siège social : 7 rue de la Croix de Limbre, 86440 MIGNE-AUXANCES
809 612 617 RCS POITIERS

n° de
cote



n° de
facture







n° de
facture

15381-



COMPTES ANNUELS AU 31/12/2020

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le Président



Désignation de l'entreprise SASU 7 ECCA

Néant *

Adresse de l'entreprise 7 RUE DE LA CROIX DE LIMBRE

86440 MIGNE AUXANCES

Numéro SIRET * 8 0 9 6 1 2 6 1 7 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 1 2 2 0 2 0	3 1 1 2 2 0 1 9
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial *	010	012		
	Immobilisations incorporelles				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	78 900	8 344
	Immobilisations financières * (1)	040	042	465 600	465 600
Total I (5)		044	048	544 500	8 344
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070	113 520	113 520
	Autres * (3)	072	074	1 421	1 421
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	646 089	646 089
	Charges constatées d'avance *	092	094	260	260
	Total II	096	098	761 290	761 290
Total général (I+II)		110	112	1 305 790	8 344
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		466 000	410 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		13 735	1 851
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		260 969	35 175
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		452 367	237 678
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		1 193 071	684 704
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		19 067	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		5 816	3 336
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172		79 492	160 047
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		104 375	163 383
Total général (I + II + III)		180		1 297 446	848 087
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	134 900
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 402 du Code de Commerce)

Désignation de l'entreprise SASU 7 ECCA

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31 12 2020 Exercice N-1 clos le 31 12 2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue	biens	215		214			
		services *	217		218	237 600	257 180	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222				
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226				
	Autres produits			230	4 734			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	242 334	257 180	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234				
	Variation de stock (marchandises) *			236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	5 627	5 292		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	3 777	453		
	Rémunérations du personnel *			250	26 910	87 921		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	15 839	46 412		
	Dotations aux amortissements *			254	8 344			
	Dotations aux provisions			256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)					264	60 486	140 079	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	181 848	117 101	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III) 280	330 000	155 782		
	Produits exceptionnels			(IV) 290	0			
	Charges financières			(V) 294	1 233			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300			
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
	Impôts sur les bénéfices *			(VII) 306	58 248	35 205		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	452 367	237 678
B - RÉSULTAT FISCAL Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	452 367	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	59 067			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		330	27 793			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		989				
Divers* ZFA NG (44. quinquies)		345		344		350		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						313 500		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	225 727	354	
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356			
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	225 727	372	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

INFORMATION GENERALE SUR LA PANDEMIE COVID-19

La pandémie engendrée par le virus Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, et l'ensemble des décrets subséquents constituent, des événements particuliers et majeurs qui ont pu avoir des répercussions sur la présentation des comptes de cet exercice.

Si les comptes de charges et produits ont été soumis aux aléas économiques et sociétaux induits par cette situation, les comptes de bilan ne retranscrivent que l'incidence des flux financiers et de tiers, à l'exclusion de toute action ou intervention ayant pour conséquence de caractériser une dépréciation casuelle des actifs ou une constatation de provision pour augmentation d'un risque potentiel eu égard à la situation évolutive et des différentes décisions prises ou à prendre par les autorités administratives, il demeure difficile de quantifier les incidences futures à prévoir sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de la société.

L'entreprise a toutefois étudié un plan de sauvegarde de son activité en envisageant, en fonction de ses besoins et opportunités, les mesures appropriées, telles que :

- Mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats et la trésorerie ;
- Recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel ou pour partie ;
- Demandes des aides publiques auxquelles la société serait éligible ;
- Obtention, le cas échéant, de prêt garanti par l'état ;
- Renégociation des covenants bancaires.

Ces facteurs pris dans leur ensemble ne remettent pas en cause la continuité de l'entreprise.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Le président de la société 7 ECCA, en raison de la crise sanitaire du Covid 19 et de l'incertitude qui en découle, n'a pas pris la prime proportionnelle provisionnée au 31 décembre 2019 et a laissé les fonds dans la société 7 ECCA.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport			78 900
TOTAL			78 900
Autres titres immobilisés	409 600		56 000
TOTAL	409 600		56 000
TOTAL GENERAL	409 600		134 900

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			78 900	
TOTAL			78 900	
Autres titres immobilisés			465 600	
TOTAL			465 600	
TOTAL GENERAL			544 500	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	41 000	5 600		46 600

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations		465 600	
Créances clients et comptes rattachés		113 520	

Participation ACR Poitou : 408000 €

Participation SCI République : 1600 €

Participation REGIE SOLAIRE UNVEST : 55000 €

Participation SCI MALAGA : 1000 €

TOTAL 465600 €

Client ACR Poitou : 15600 €

FAE ACR POITOU : 97920 €

TOTAL 113520 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

SASU 7 ECCA
86440 MIGNE AUXANCES

Page : 10

A. Renseignements détaillés

7 ECCA

Société par actions simplifiée
au capital de 466 000 euros
Siège social : 7 rue de la Croix de Limbre, 86440 MIGNE-AUXANCES
809 612 617 RCS POITIERS

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2021**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 452 366,93 euros de la manière suivante :

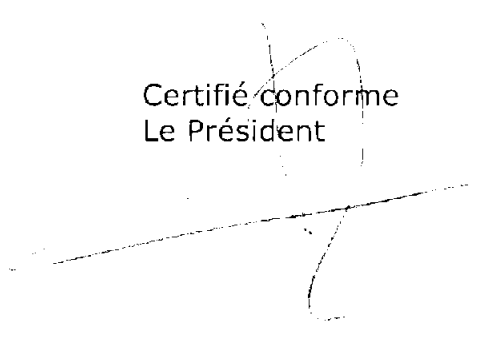
Bénéfice de l'exercice	452 366,93 euros
A la réserve légale	22 618,35 euros

Solde	429 748,58 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 690 717,27 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président



ARC

SOGEX

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE

Jean-Pierre PEAN
Guillaume VANDROMME

EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS 7ECCA

Au capital de 410 000 €

Siège social : 7 Rue de la Croix de Limbre
86440 – MIGNÉ AUXANCES

RCS POITIERS 809 612 617

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2020

MONTOIRE 02 54 86 46 46
1, rue Marescot 41800

VENDÔME 02 54 77 56 50
32, avenue de Verdun 41100

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SAS 7 ECCA** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} janvier 2020** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Présidente

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

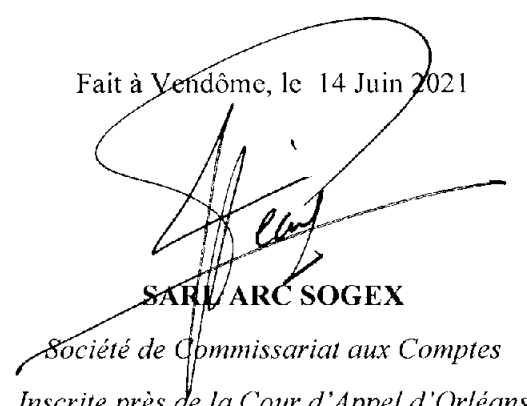
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la



collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vendôme, le 14 Juin 2021



SARL ARC SOGEX

Société de Commissariat aux Comptes

Inscrite près de la Cour d'Appel d'Orléans

Jean-Pierre PEAN

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (I)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	78 900	8 344	70 556	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	465 600		465 600	409 600
Comptes de Régularisation	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	544 500	8 344	536 156	409 600
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
Comptes de Régularisation	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	113 520		113 520	138 016
	Autres créances	1 421		1 421	1 321
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	646 089		646 089	299 151
	Charges constatées d'avance (3)	260		260	
	Total III	761 290		761 290	438 487
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 305 790	8 344	1 297 446	848 087

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

121

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 466 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	466 000	410 000
	Réserves		
	Réserve légale	13 735	1 851
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	260 969	35 175
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	452 367	237 678
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	1 193 071	684 704
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (I)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	19 067	
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 816	3 336
	Dettes fiscales et sociales	79 492	160 047
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	104 375	163 383
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 297 446	848 087

(1) Dont à moins d'un an

104 375

163 383

111

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	237 600		237 600	257 180		19 580	7.61
Chiffre d'affaires NET	237 600		237 600	257 180		19 580	7.61
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4 734			4 734	
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			242 334	257 180		14 846	5.77
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			5 617	5 292		324	6.12
Impôts, taxes et versements assimilés			3 777	453		3 324	732.97
Salaires et traitements			26 910	87 921		61 011	69.39
Charges sociales			15 839	46 412		30 574	65.87
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 344			8 344	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			60 486	140 079		79 593	56.82
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			181 848	117 101		64 747	55.29
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	330 000		155 782		174 218	111.83
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	330 000		155 782		174 218	111.83
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 233				1 233	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	1 233				1 233	
2. Résultat financier (V-VI)	328 767		155 782		172 985	111.04
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	510 615		272 883		237 732	87.12
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0				0	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	0				0	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	0				0	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	58 248		35 205		23 043	65.45
Total des produits (I+III+V+VII)	572 334		412 962		159 372	38.59
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	119 967		175 284		55 317	31.56
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	452 367		237 678		214 689	90.33

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Voir l'attestation

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

INFORMATION GENERALE SUR LA PANDEMIE COVID-19

La pandémie engendrée par le virus Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, et l'ensemble des décrets subséquents constituent, des événements particuliers et majeurs qui ont pu avoir des répercussions sur la présentation des comptes de cet exercice.

Si les comptes de charges et produits ont été soumis aux aléas économiques et sociétaux induits par cette situation, les comptes de bilan ne retranscrivent que l'incidence des flux financiers et de tiers, à l'exclusion de toute action ou intervention ayant pour conséquence de caractériser une dépréciation casuelle des actifs ou une constatation de provision pour augmentation d'un risque potentiel eu égard à la situation évolutive et des différentes décisions prises ou à prendre par les autorités administratives, il demeure difficile de quantifier les incidences futures à prévoir sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de la société.

L'entreprise a toutefois étudié un plan de sauvegarde de son activité en envisageant, en fonction de ses besoins et opportunités, les mesures appropriées, telles que :

- Mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats et la trésorerie ;
- Recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel ou pour partie ;
- Demandes des aides publiques auxquelles la société serait éligible ;
- Obtention, le cas échéant, de prêt garanti par l'état ;
- Renégociation des covenants bancaires.

Ces facteurs pris dans leur ensemble ne remettent pas en cause la continuité de l'entreprise.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Le président de la société 7 ECCA, en raison de la crise sanitaire du Covid 19 et de l'incertitude qui en découle, n'a pas pris la prime proportionnelle provisionnée au 31 décembre 2019 et a laissé les fonds dans la société 7 ECCA.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport			78 900
TOTAL			78 900
Autres titres immobilisés	409 600		56 000
TOTAL	409 600		56 000
TOTAL GENERAL	409 600		134 900

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			78 900	
TOTAL			78 900	
Autres titres immobilisés			465 600	
TOTAL			465 600	
TOTAL GENERAL			544 500	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	41 000	5 600		46 600

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations		465 600	
Créances clients et comptes rattachés		113 520	

Participation ACR Poitou : 408000 €

Participation SCI République : 1600 €

Participation REGIE SOLAIRE UNVEST : 55000 €

Participation SCI MALAGA : 1000 €

TOTAL 465600 €

Client ACR Poitou : 15600 €

FAE ACR POITOU : 97920 €

TOTAL 113520 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -



Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L. 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SASU 7 ECCA
86440 MIGNE AUXANCES

Page : 10

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SCI SCI REPUBLIQUE - SAS ACR POITOU - Participations détenues entre 10 et 50 % - SARL REGIE SOLAIRE INVEST - SCI MALAGA	2 000	35 453	80.00		1 600			68 550	25 611		
	40 000	1 563 088	51.00		408 000			11 555 419	591 337	330 000	
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	3 300		33.33		55 000						
	3 300		33.33		1 000						

Handwritten signature